

**SANTÉ.** La Sécu lui reproche une mauvaise tarification qui permet aux patients d'être remboursés.

# Le Dr Ferroul dans le collimateur de la sécurité sociale

Le Dr Ferroul sera-t-il frappé de l'interdiction d'exercer son métier jeudi prochain à Paris ? C'est l'enjeu de l'audience en appel au Conseil de l'ordre des Médecins. La CPAM et la MSA de l'Aude ont saisi le conseil de l'Ordre des Médecins en 2015, reprochant au médecin psychiatre de facturer l'acte de SMT, la stimulation magnétique transcrânienne profonde. Pour la CPAM, cet acte ne figure pas à la classification commune des actes médicaux et ne peut faire l'objet d'un remboursement. En 2017 l'Ordre des médecins a sanctionné le Dr Ferroul à 4 mois d'interdiction d'exercice au motif que « ces séances de stimulation magnétique transcrânienne profonde ne sont pas reconnues par la haute autorité de santé, elles ne sont pas répertoriées dans la classification commune des actes médicaux. » Le Conseil de l'Ordre enfonce le clou : « le Dr Ferroul ne peut utilement se prévaloir, ni de ce que les séances de SMT seraient bénéfiques aux patients de dépression sévère, ni de ce qu'il aurait informé de sa pratique le Conseil de l'Ordre des Médecins ».

C'est sur appel de cette décision, (double appel, interjeté à la fois par le Dr Ferroul et par les deux caisses) que le Conseil National de l'Ordre des Médecins statue jeudi 22 mars à Paris.

## ■ Mauvaise facturation

À la direction de la CPAM, Christelle Bousquet chargée du contentieux, insiste sur le motif de la poursuite : « cet acte n'est pas référencé et ne peut faire l'objet d'un remboursement ! Nous ne nous positionnons pas sur l'efficacité de l'acte, mais sur la codification et la facturation, insiste-t-elle. Je ne sais pas si d'autres médecins (dans l'Aude, à ma connaissance il n'y a que le Dr Ferroul) à l'extérieur du département le pratiquent, mais s'ils le facturent



► Le Dr Denis Ferroul et son épouse, avec Maître Cambon.

Ch Barreau

comme le Dr Ferroul, ils sont en contradiction avec le règlement, qui est, je le rappelle national ».

## ■ Remboursé

« Après avoir été formé, le Dr Ferroul s'est assuré que plusieurs professionnels de la santé, et notamment des psychiatres, utilisaient l'appareil de stimulation dans leur cabinet avec remboursement de soins pour le patient » détaille Maître Cambon, son avocat. Le Dr Ferroul s'est rapproché d'un confrère exerçant en libéral à Paris, le Dr Meunier, fondateur de « SOS dépression ».

« Une partie de la cure de SMT était bien prise en charge par la Sécurité Sociale, le reste l'était par la mutuelle » poursuit l'avocat, qui explique que le Dr Ferroul s'est bien fait expliquer la nomenclature utilisée par ce confrère parisien. « Chaque séance était facturée sur la base d'un acte (AHQP004) correspondant à la réalisation d'un potentiel évoqué moteur avant chaque séance de stimulation ».

En 2015, le Docteur Denis Ferroul se rapproche du Conseil Départe-

mental de l'Ordre des Médecins de l'Aude, afin de présenter son mode de facturation (AHQP004) sans dépassement. « Cela correspond à un acte réellement effectué de recherche du seuil moteur indispensable avant chaque séance pour régler le niveau de stimulation de la machine, et un soin par SMT aujourd'hui non facturé au patient pour ne pas créer de médecine à deux vitesses et permettre à chacun d'en bénéficier » explique Me Cambon. L'avocat produit des attestations de patients décrivant une réelle amélioration après ce traitement. Denis Ferroul, 44 ans, au brillant palmarès universitaire, aurait-il été ennuyé s'il avait pratiqué ces actes sans demande de remboursement pour ses patients ? Sans doute pas. Ce psychiatre, également médecin légiste, soigne 3 500 patients. Il intervient auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), et les attestations montrent qu'il ne fait pas payer les plus démunis. Une pratique qui ferait sourire un certain « médecin des pauvres »... son arrière-grand-père.

Véronique Durand

## DÉFINITION

### Stimulation magnétique transcrânienne

La stimulation du cerveau par un courant électrique renvoie à des pratiques que l'on croyait d'un autre temps. Or les progrès scientifiques ont mis au point une stimulation magnétique à l'intérieur du cerveau pratiquée sans anesthésie, et indolore. Un champ magnétique est généré par un courant alternatif circulant dans une bobine de stimulation directement appliquée sur le cuir chevelu : des courants font réagir les neurones du cortex cérébral du patient.

Les étudiants en médecine spécialisés en psychiatrie reçoivent une formation spécifique pour cette SMT indiquée en cas de dépression sévère après l'échec des traitements médicamenteux, et également sur des douleurs chroniques d'origine neurologique. Des pistes sont à l'étude sur la prise en charge de l'AVC, et même en ORL pour lutter contre les acouphènes.

Aux États-Unis et en Grande Bretagne, cette stimulation est aussi pratiquée pour combattre les migraines. La stimulation magnétique transcrânienne est utilisée dans un nombre croissant de laboratoires de neurosciences cognitives et cliniques et services hospitaliers de neurophysiologie clinique, neurologie et psychiatrie à travers le monde depuis près de 20 ans. Les publications sont très nombreuses sur le sujet, parmi elles, citons, « L'imagerie cérébrale fonctionnelle semble pouvoir prédire de façon satisfaisante l'amélioration clinique des patients dépressifs secondairement traités par SMT notamment au niveau frontal » conclue dans son analyse le chercheur Raphaëlle Richieri, du Pôle de Psychiatrie, du service du Professeur Christophe Lançon, à l'Hôpital de la Conception à Marseille. Elle a fait l'objet en janvier dernier d'une intervention du Docteur Bondon de Béziers, au Congrès du Groupement d'études et de prévention du suicide à Montpellier intitulée « Une approche globale du patient en épisode dépressif caractérisé EDC avec la stimulation magnétique transcrânienne (répétitive transcrânienne magnétique stimulations RTMS) ». Enfin, dernière actualité : elle sera abordée le 28 mars prochain au congrès de psychiatrie à La Salpêtrière à Paris : « Psychiatrie et Nouvelles Technologies ».